

COVID 19 : MESURES SANITAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE JUSQU'AU 16/10/20 INCLUS

DÉPARTEMENT EN SITUATION D'ALERTE COVID

Liberté Égalité Fraternité

SOIRÉES DANSANTES
ORGANISÉES DANS UN
CADRE COMMERCIAL OU EN
LIEN AVEC DES FESTIVITÉS
LOCALES INTERDITES

2. OBLIGATION DE PORT DU MASQUE DANS L'ESPACE PUBLIC

- DANS LES ZONES LES PLUS
DENSES DES COMMUNES DE + DE
9500 HABITANTS
- DANS LES PARKINGS ET

- DANS LES PARKINGS ET AUX ABORDS DES CENTRES COMMERCIAUX



HEURE DE FERMETURE DES BARS
ET RESTAURANTS AVANCÉE À
1:00 DANS LES COMMUNES DE
+ DE 2500 HABITANTS
00:00 DANS LES COMMUNES DE
- DE 2500 HABITANTS

LA VENTE D'ALCOOL À EMPORTER ET LA CONSOMMATION
D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE
SONT INTERDITES À COMPTER
DE 20H SUR L'ENSEMBLE DU
DÉPARTEMENT